



LECTURE DES FICHES TECHNIQUES

CARTE DE LOCALISATION

Carte de localisation des observations.

Source : « GT, octobre 2020 » (données fournies par le CIRAD Réunion croisant l'ensemble des données partenaires) ou « PNRUN, 2022 » (avec ajouts récents aux données susmentionnées).



PICTOGRAMMES

100

Cette espèce est inscrite sur la liste de 100 établie par le Comité français de l'UICN et le SSC Invasive Species Specialist Group de l'UICN, figurant parmi les plantes les plus envahissantes au monde.

5

Niveau d'invasibilité selon l'échelle de Lavergne C., 2016.

Seuls les niveaux mentionnés dans les fiches techniques de ce guide sont décrits ici.

5 : très envahissante, dominante ou co-dominante à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou perturbés (perturbations naturelles : chablis et autres trouées, coulées volcaniques, glissements de terrain) avec de fortes densités. Il s'agit des espèces « transformers ».

4 : moyennement envahissante, se propageant spontanément à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou faiblement perturbés par les activités humaines, avec des densités plus ou moins importantes, sans toutefois dominer ou co-dominer la végétation.

3+ : envahissante dans les milieux anthropisés, c'est-à-dire perturbés par les activités humaines (friches, terrains vagues, végétation secondaire, cultures, pâturages, plantations forestières, jardins, bords de route, ...), mais aussi présente

dans certains milieux naturels sans montrer pour le moment un comportement envahissant (espèce qualifiée d'émergente ou potentiellement envahissante en milieu naturel).

2P : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée, et surtout montrant un comportement envahissant (multiplication importante, expansion récente, propagation imminente) dans seulement une ou deux localités de l'île. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde

2 : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée dans une ou plusieurs localités, mais dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde

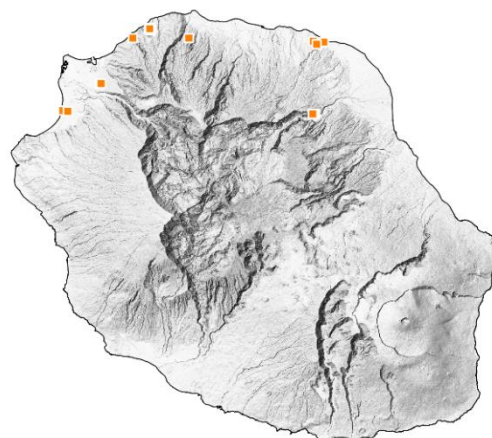


Cette espèce est interdite d'introduction et de tous usages sur le territoire réunionnais par l'arrêté du 1^{er} avril 2019.

ACACIA MANGIUM

NOM LATIN : *Acacia mangium*
SYNONYMES : *Racosperma mangium*
AUTRES NOMS : -
FAMILLE : Fabaceae
ORIGINE : Australie, Îles Moluques et
 Papouasie Nouvelle-Guinée

2P



■ Observations d'*Acacia mangium*
 0 10 20 30 km

Source : Groupe de Travail (GT)
 «Priorisation spatiale des actions de lutte».
 Version 1: Octobre 2020



Jeune individu

©A. Mathieu, GEPOG



Gousses

©A. Mathieu, GEPOG



Inflorescences et fleurs

©A. Mathieu, GEPOG

DESCRIPTION & IMPACTS

Une fiche descriptive détaillée est disponible sur le site du Groupe Espèces Invasives Réunion au [lien suivant](#).

HABITATS COLONISÉS

Plantée depuis 1991 dans l'Ouest (Maingard, Étang-Salé, Pointe des Châteaux) et depuis 1995 dans l'Est (Mamelon, Libéria, Dioré, Piton Papangue), cette espèce est aujourd'hui naturalisée sur Saint-Leu, dans un bras de ravine. Cet acacia est capable de pousser dans des conditions environnementales très variées. C'est une espèce des régions côtières (0 à 300 m d'altitude) dans son aire de répartition naturelle, pionnière héliophile stricte se régénérant bien naturellement mais craignant les longues sécheresses et les sols à pH élevé. (CBNM, 2018)

Elle est très problématique dans les zones régulièrement incendiées, comme le montre l'expérience à Mayotte.

ÉCOLOGIE

Mode de reproduction : Sexuée hermaphrodite. La fécondation est assurée par les insectes, notamment les abeilles car l'espèce est très mellifère.

Mode de dissémination : La majorité des graines tombent sous le pied-mère et créent un front d'invasion, mais la dispersion peut se faire par les oiseaux sur longue distance. La germination est activée par le feu. (CBNM, 2018)

Banque de graines : Dormance estimée à 50 ans, imperméabilité tégumentaire. 100% des graines ont été observées en Guyane dans l'horizon 0-10 cm. Aucune graine ne semble donc être présente en dessous de 10 cm de profondeur. L'essentiel de la banque de graines se trouve sous le houppier (94% sous les arbres-mères). (Mathieu, A. et al., 2021)



MÉTHODES DE LUTTE

Prévention et lutte précoce

Depuis le 11 avril 2019, cette espèce est interdite d'introduction sur le territoire de La Réunion, y compris en transit sous surveillance douanière, d'introduction dans le milieu naturel, de détention, de transport, de colportage, d'utilisation, d'échange, de mise en vente, de vente ou d'achat de spécimens vivants selon l'arrêté du 1er avril 2019 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de La Réunion.

Méthodes de gestion

Méthode manuelle/physique

ARRACHAGE : Arrachage des plantules et jeunes plants à la main.

ANNELAGE : Ecorçage réalisé au sabre du niveau du sol jusqu'à 40 cm de hauteur avec élimination du cambium. Cette technique nécessite une attention particulière à la couche de cambium qui doit être entièrement éliminée afin que l'annelage soit efficace. La distinction du cambium avec le reste de l'aubier est difficile, les deux étant de couleur blanche.

Lorsqu'elle est correctement réalisée, cette technique montre de très bons résultats à Mayotte.

COUPE AU SABRE OU A LA TRONÇONNEUSE : Coupe à la tronçonneuse au ras du sol.

En Guyane, tous les arbres annelés ou tronçonnés sont morts au bout de 5 mois, avec ou sans phytocide. Il n'en est pas de même au Brésil où les phytocides sont obligatoires pour parvenir à la mort des arbres.

Il existe un effet significatif de la hauteur de tronçonnage sur la probabilité de rejet des souches : en-dessous de 20 cm de hauteur de coupe la probabilité de rejet est inférieure à 5% (Mathieu, A. et al., 2021). Ce sont les individus de petits diamètres qui ont tendance à rejeter après coupe. (ONF Mayotte, 2020)

L'élimination des arbres adultes entraîne une poussée des jeunes, mais leur nombre diminue ensuite avec les interventions réalisées lors des différents passages de suivis. Le calendrier de suivi recommandé est : t + 2 mois, t + 4 mois, t + 6 mois et t + 12 mois. (Mathieu, A. et al., 2021)

Méthode mécanique

DESSOUCHAGE : Le dessouchage par pelle mécanique est efficace.

Brûlage dirigé

Un arrêté sur l'emploi du feu est en vigueur dans le Département. Détails en partie introductive de ce guide.

Le brûlis élimine en moyenne 43% des graines du sol (stimulation de la germination des graines + graines détruites par le feu) (Mathieu, A. et al., 2021). Un suivi est ensuite nécessaire pour arracher les plantules qui germent suite au brûlis. Il paraît toutefois difficile d'appliquer cette méthode sur les espaces naturels de La Réunion.




Attention cependant, l'expérience à Mayotte montre que c'est dans les zones incendiées que le contrôle est devenu impossible.

Méthode chimique

Limitez au maximum l'usage d'herbicides aux situations sans méthode alternative. Respectez strictement la réglementation en vigueur. L'utilisation de produits chimiques a des effets négatifs sur la santé et l'environnement.

TRAITEMENT DES SOUCHES COUPEES : Application de phytocide sur le cercle de cambium après coupe à ras du sol ou à la base de l'anneau après annelage : triclopyr dilué à 4%. (Mathieu, A. et al., 2021)

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

-  Les arbres étant cassants, il est nécessaire d'être attentif autant pendant la lutte qu'après l'action, qui entraîne une fragilité supplémentaire de l'individu.
-  Lutter progressivement en ciblant d'abord les individus en lisière pour éviter une ouverture trop importante du milieu.
-  Si utilisation de la pelle mécanisée, faire attention à la banque de graines qui peut s'insérer dans les chenilles des engins.